



Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 4 août 2014, à 20 h, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Julie Dumont, Amélie Lamontagne et Linda Roy, messieurs les conseillers Michel L'Heureux et Jules Roberge sous la présidence de Monsieur le maire Yvon Bruneau.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

134-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

135-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Dumont

APPUYÉ PAR : Amélie Lamontagne

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014.

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose les rapports concernant les dépenses du dernier mois, soit :

Dépenses:	211 770,32 \$;
Salaires nets :	99 726,63 \$.

136-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Linda Roy

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

RÉSOLU d'approuver les dépenses du mois telles qu'elles ont été présentées.

4. CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier adjoint présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant les sujets suivants :

- Limite de vitesse sur les chemins Plaisance et Saint-Patrice;
- Demande de soutien financier – Jeux du Québec – Délégation Chaudière-Appalaches.

4.1. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER JEUX DU QUÉBEC 2014

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches demande une contribution financière pour soutenir la délégation de la Chaudière-Appalaches qui participe aux Jeux d'été 2014 du Québec à Longueuil;



CONSIDÉRANT que la demande de contribution de l'URLS-CA est de 100 \$ par athlète de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une athlète de la municipalité de Saint-Henri participe aux Jeux du Québec été 2014 dans la discipline de la natation;

137-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Linda Roy

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri soutienne la délégation des Jeux du Québec 2014 de la Chaudière-Appalaches en lui versant un montant de 100\$.

5. P.I.I.A. 3 ET 3A ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble situé au 3 et 3A route du Président-Kennedy désirent faire des travaux de rénovation à leur bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation déposé respecte les objectifs et les critères d'évaluation du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme;

138-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Amélie Lamontagne

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les documents soumis à l'appui de la demande.

6. DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. - MTQ : RÉAMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA ROUTE 218 ET INTERSECTION AVEC LA ROUTE 173

CONSIDÉRANT la demande à la C.P.T.A.Q. présentée par le ministère des Transports du Québec qui a pour but d'obtenir l'autorisation de subdiviser, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture des parcelles de terrains contiguës à l'emprise routière;

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement de la route 218 à l'intersection de la route 173 est souhaitable afin d'améliorer la circulation et la sécurité à cette intersection;

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement de la route 218 ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme;

139-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Linda Roy

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. telle qu'elle a été présentée par le ministère des Transports du Québec.



7. RÈGLEMENT PRÉCISANT LES TYPES DE RÉSIDUS AINSI QUE LE VOLUME TOTAL DES MATIÈRES POUVANT ÊTRE REÇUES, TRAITÉES ET ENTREPOSÉES DANS UN SITE DE COMPOSTAGE SITUÉ DANS LA ZONE 101-A (adoption du second projet de règlement)

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose le projet de règlement n° P-14-1-2. Après la présentation de ce projet, le maire invite les personnes intéressées à le commenter.

À la suite de cette consultation;

140-14

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement n° P-14-1-2 et de le soumettre à la procédure d'approbation.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 566-14 : RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N° 269-94 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES DANS LA MUNICIPALITÉ

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du projet de règlement modifiant le Règlement n° 269-94 concernant les nuisances publiques dans la municipalité.

RÈGLEMENT N° 566-14

«Règlement ayant pour but de modifier le Règlement n° 269-94 concernant les nuisances publiques dans la municipalité»

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été informée de la possible présence sur son territoire de plantes envahissantes toxiques telles que la berce du Caucase;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier la réglementation sur les nuisances publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement n° 566-14 intitulé «Règlement ayant pour but de modifier le Règlement n° 269-94 concernant les nuisances publiques dans la municipalité» et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le titre de l'article 6 du Règlement n° 269-94 «HERBES» est remplacé par «HERBES ET PLANTES».

ARTICLE 2

L'article 6 du Règlement n° 269-94 est modifié par l'ajout du paragraphe d) qui se lira comme suit :



MAIRE

SEC. TRÉS.

«La présence d'herbe à poux et d'herbe à puce excédant une hauteur de 15 cm ainsi que de la berce du Caucase».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire

Le secrétaire-trésorier adjoint

Yvon Bruneau
Pierre Simard

9. VERSEMENT À LA C.A.S.O.H.

CONSIDÉRANT le rapport concernant la fourniture de bénévoles par la C.A.S.O.H. pour l'opération des bars du Centre récréatif;

141-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU de verser à la C.A.S.O.H. la somme de 3216\$ pour les six premiers mois de 2014, somme qui représente 15% des ventes.

10. AUTORISATION POUR LE TRANSFERT DE RUES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PIERRES - LOT 4 917 070 ET CESSIION À INTERVENIR DE L'EMPRISE EXCÉDENTAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit acquérir sous peu par cession la rue des Grenats (Phase IV du Développement des Pierres), étant le lot 4 917 070 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est engagée à céder gratuitement au propriétaire concerné, à même le contrat de cession à intervenir de la rue des Grenats (Phase IV du Développement des Pierres), étant le lot 4 917 070, le terrain excédant l'emprise de la rue et constitué des hémisphères Est et Ouest de l'espace de virage qui était situé sur le lot autrefois connu et désigné comme étant le lot 4 809 354 ;

142-14 IL EST PROPOSÉ PAR : Linda Roy

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU :

DE CÉDER gratuitement tous les droits de propriété, titres et intérêts auxquels peut prétendre la Municipalité de Saint-Henri dans les lots 4 917 039, 4 917 056 et 4 917 057 à Johanne Labbé, Mathieu Buteau et Marisol Buteau, actuels propriétaires de ces lots ;

DE CÉDER gratuitement tous les droits de propriété, titres et intérêts auxquels peut prétendre la Municipalité de Saint-Henri dans le lot 4 917 040 à Simon Larose, actuel propriétaire de ce lot ;



D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes résolutions et à inclure au contrat à intervenir tous autres termes et conditions qu'ils jugeront convenables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à de futures cessions de rues ou encore cessions de terrains excédant l'emprise de la rue à intervenir avec Johanne Labbé, Mathieu Buteau et Marisol Buteau, actuels propriétaires des terrains formant le Développement des Pierres.

11. RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR CLÔTURE

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Clôture GP inc. pour la fourniture et l'installation d'une clôture ceinturant la piscine municipale au montant de 10 100\$ plus les taxes;

143-14

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Lamontagne

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'une clôture de Clôture GP inc. au prix soumis de 10 100\$ plus les taxes.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont soulevés :

- Localisation de la nouvelle limite de de vitesse sur le chemin Plaisance;
- Problème d'affaissement de terrain à la limite de l'emprise sur la rue Goselin.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.


Yvon Bruneau, maire


Pierre Simard, secrétaire-trésorier adjoint